

## **TVA sociale : Injuste et fragilisant la politique familiale**

Voté cette semaine, le projet de loi visant à augmenter la TVA et la CSG pour compenser la baisse des cotisations patronales affectées à la politique familiale creusera encore les inégalités.

L'UNSA regrette que ce projet de loi de finances élaboré dans la précipitation, n'ait pas fait l'objet d'une consultation des partenaires sociaux compte tenu de l'impact des décisions sur le financement de la Sécurité Sociale et en particulier celui de la Branche Famille.

En effet, cela modifie fortement la façon dont est financée la branche famille qui a besoin de financements pérennes pour répondre aux besoins des 11,3 millions d'allocataires.

Autant la CSG a été confirmée par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) et la Cour de cassation comme une cotisation sociale affectée au financement des différents régimes de sécurité sociale, autant la TVA est un impôt de toute nature dont l'affectation n'est pas garantie, même avec un support budgétaire à identifier.

L'UNSA rappelle son opposition à toute augmentation de TVA même si elle se prénomme « TVA sociale » : son poids impacte davantage les revenus des ménages modestes et est source d'inégalités. Elle représente 14% du revenu des 10% des ménages les plus pauvres contre 5% de celui des plus riches. De plus dans le contexte économique actuel, assier les recettes de la branche famille sur une taxe directement en relation avec la consommation des ménages, est de nature à mettre en péril les missions de la branche.

Par ailleurs les 2 points de TVA supplémentaires porteront sur les produits importés qui sont particulièrement consommés par les ménages les plus pauvres. Aussi en 2013, l'allocation de rentrée scolaire utilisée par les familles subira une forte dépréciation, sauf revalorisation substantielle...

L'UNSA considère que le financement de la branche famille doit être multipartite, assis sur une participation des employeurs puisque la politique familiale contribue à une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle améliorant ainsi la compétitivité des entreprises et sur la CSG, cotisation sociale prélevée sur l'ensemble des revenus.

### **29 février : mobilisation dans toute l'Europe pour l'emploi et la justice sociale**

A l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), l'UNSA se mobilise pour la réussite de la journée d'action européenne du mercredi 29 février prochain.

Le message est clair : « Trop c'est trop ! Des alternatives existent. Pour l'emploi et la justice sociale ! ».

A la veille du sommet européen des 1er et 2 mars, les syndicats dans toute l'Europe vont dire aux chefs d'État ou de gouvernement que « Trop c'est trop, l'austérité ça ne marche pas ».

Les effets de la crise économique et sociale ont atteint des niveaux insoutenables pour des millions d'européens. Les mesures d'austérité aggravent la situation et provoquent d'énormes dégâts sociaux. La monnaie unique implique une gouvernance économique mais la CES s'oppose au nouveau traité qui ne répond pas aux problèmes de l'emploi et de la précarité croissante, et qui risque d'enfoncer durablement l'Europe dans la crise.

Les syndicats dans toute l'Europe vont se battre pour l'emploi et la justice sociale parce que la crise ne doit pas être le prétexte pour brader nos systèmes sociaux. Nous rejetons les attaques sur les salaires, la protection sociale, le marché du travail, les services publics, les retraites, les négociations collectives et le dialogue social.

Les syndicats dans toute l'Europe affirment que des alternatives existent. L'Europe doit être fondée sur la solidarité, la justice et la cohésion sociales. Les syndicats revendiquent un plan de relance pour l'Europe, donnant la priorité aux investissements en faveur d'une croissance durable, aux emplois de qualité, à la justice sociale et à la lutte contre les inégalités.

Partout en France, l'UNSA se mobilise avec la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires pour que le travail et la justice sociale soient au centre des priorités politiques.

**Pour l'Île de France**, l'UNSA appelle ses adhérentes et ses adhérents, et l'ensemble des salariés à participer au rassemblement à Paris– Place de la Bastille – entre 12 et 14h.

### ***Présidentielle: l'UNSA rencontre Jean-Luc Mélenchon***

Après François Hollande le 9 janvier, l'UNSA a rencontré Jean-Luc Mélenchon le 17 février pour faire valoir les propositions du syndicat sur les principaux thèmes sociaux en jeu dans l'élection présidentielle (à consulter sur <http://www.unsa.org>).

Au terme d'un dialogue de qualité, des préoccupations de même nature sont apparues, notamment sur la question de la précarité et des services publics. Le dialogue social et la politique salariale ont aussi fait l'objet d'échanges attentifs. Des rencontres de même nature ont également été demandées auprès des principaux autres candidats des partis démocratiques.

### ***Luc Bérille en déplacement dans les Pyrénées Atlantiques***

Après le Finistère en décembre, les Bouches du Rhône en janvier, les Pyrénées Atlantiques ont accueilli le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, pour une visite de terrain très dense, du 14 au 16 février.

Rencontre avec les fonctionnaires territoriaux de la Maison de Solidarité Départementale d'Oloron puis avec les responsables du conseil général, visite de l'établissement Total de Pau (contact avec la direction de l'établissement, rencontre des adhérents du SICTAME Total UNSA), entretien avec le député maire de Mourenx avec l'UL UNSA (commune du site de Lacq en pleine reconversion industrielle), rencontre avec les syndicats UNSA du Béarn au siège de l'UD à Pau, débat avec le conseil syndical du SE-UNSA 64, participation à l'AG de l'UNSA Retraités du 64, visite d'un site des Autoroutes du Sud de la France avec l'UNSA-ASF et rencontre avec la direction, rencontre des syndicats UNSA du pays basque à Bayonne, visite du Centre Hospitalier de la Côte Basque et réunion avec les syndiqués UNSA Santé-Sociaux du département...L'union départementale UNSA du 64 avait organisé ce séjour de main de maître, en liaison étroite avec ses syndicats locaux sur les versants béarnais et basque du département. Une occasion réussie de resserrer les liens entre les adhérents des syndicats du département et de donner un coup de main à leur développement.

### ***Luc Bérille au quotidien Libération : « Le Président joue avec le feu »***

Dans un entretien recueilli par Luc Peillon pour le quotidien Libération, paru le 20 février, Luc Bérille secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) revient sur les déclarations du Président de la République concernant la place des corps intermédiaires et la démocratie représentative.

« Remettre en cause la place des corps intermédiaires et dresser la démocratie dite "directe" contre la démocratie représentative, c'est prendre le risque d'affaiblir considérablement la démocratie elle-même. Penser qu'on va régler les problèmes sociaux de cette manière est une stratégie vouée à l'échec. En montrant du doigt les prétendues "élites" du pays comme la cause des problèmes, le président de la République joue avec le feu. C'est une politique très aventureuse, même si tout le monde a compris qu'elle s'inscrivait dans une stratégie électorale. « En réalité, le chef de l'État poursuit deux politiques totalement contradictoires, qu'il mène depuis plusieurs années : rénover le dialogue social, tout en dénonçant les partenaires sociaux. Ainsi, c'est sous son quinquennat qu'ont été réformées les règles de la démocratie sociale, afin de s'assurer que les représentants syndicaux étaient bien légitimes, mais c'est aussi lui qui passe son temps à nous mettre au pied du mur et à prendre des décisions avant toute concertation. « Nous accuser, enfin, de contribuer au blocage de la société est largement abusif. Lui-même reconnaît dans son discours qu'il a pu réformer sans difficulté pendant cinq ans, comme il a été le premier à admettre que, pendant la crise, nous avons été des syndicats "responsables". »

Recueilli par Luc Peillon, Libération, 20 février 2012

## **Les arrêts maladies : de la légende à la réalité**

Il est fréquent d'entendre mise en accusation la tendance croissante qu'auraient les salariés à abuser des arrêts maladies.

Ce discours a d'ailleurs été utilisé pour justifier la mie en place d'un jour supplémentaire de carence que l'UNSA avait condamné.

Les statistiques que publie ces jours-ci la Caisse Nationale d'Assurance Maladie corrigent cette vision.

En 2011, les dépenses d'indemnités journalières ont augmenté de 2,5%, ce qui correspond à une augmentation du nombre de jours de 1,5%. On est loin de l'explosion évoquée.

On notera que pour la même période, les remboursements de soins de généralistes ont, eux, augmenté de 5,3% !

## **Déclaration commune des groupes « Environnement et Nature » et UNSA**

### **Bilan du Grenelle de l'Environnement**

Le Grenelle de l'environnement constitue un moment essentiel de la prise en considération des enjeux environnementaux par la société française. L'environnement y a été traité dans le cadre d'un dialogue inédit et approfondi entre parties prenantes et porté au plus haut niveau de l'État.

La méthode dite Grenelle a rendu possible le lien entre concertation et décision qui s'est concrétisé par les lois dites Grenelle 1 et Grenelle 2. Les acteurs en présence ont partagé et reconnu que les activités humaines dépendent des ressources naturelles, des milieux, des écosystèmes et interagissent sur eux. Ce constat a conforté l'impératif de prendre en compte les enjeux environnementaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et en ce sens, les avancées ont été significatives.

Cependant, plus de 4 ans après les tables rondes de 2007, le Grenelle de l'environnement n'a pas suffisamment engagé la société française sur la voie de la nécessaire transition écologique, au regard notamment des enjeux climatiques, biodiversité et santé/environnement. Beaucoup imputent à la crise cet infléchissement mais le groupe Environnement et Nature tient à pointer que les reculs politiques portent une responsabilité importante dans l'affaiblissement de la dynamique et le ralentissement de la mise en œuvre du Grenelle.

Dans ce contexte, le groupe Environnement et Nature et l'UNSA ont décidé d'appuyer ensemble la position du projet d'avis sur l'absolue nécessité de respecter les objectifs de la loi Grenelle 1 et de poursuivre la mise en œuvre des textes d'application de la loi Grenelle 2, au delà des clivages politiques et dans une perspective de développement durable.

L'expression commune de ce diagnostic partagé traduit notre volonté de rassemblement des forces sur des sujets aussi cruciaux. Œuvrer dans ce sens correspond aux missions du CESE. Souhaitons que cette initiative n'en soit que le premier jalon.

Les apports et l'implication des différents conseillers dans la commission ont confirmé l'intérêt porté par les représentants de la société civile sur ce sujet, appuyé par le tandem efficace du Président de la commission et de la rapporteure.

Le groupe Environnement et Nature et l'UNSA soulignent trois points majeurs mis en reliefs par ce projet d'avis :

- Premièrement, la nécessité de pérenniser le dialogue environnemental, au plus haut niveau de l'Etat, et ce avec les parties prenantes concernées, afin de mettre en œuvre les mesures actées, de décider des évolutions nécessaires et d'ouvrir les négociations sur les sujets non traités jusqu'alors.
- Deuxièmement, la relance d'un processus de concertation dans les territoires, à la condition d'une gouvernance équilibrée et d'une méthode améliorée et rigoureuse
- Enfin, la mise en œuvre des réformes fiscales nécessaires au financement de la transition écologique de l'économie. Ce dernier point est clairement confirmé par le référé de la Cour des Comptes.

Cette transition doit être soutenue par une réelle anticipation et un développement des qualifications adaptées aux emplois induits par les nouvelles données des activités économiques, notamment grâce à l'éducation et la formation.

Nous affirmons avec force qu'en ces temps de crise où les maîtres mots sont freins et recul, la relance d'un processus et d'une dynamique pour une refondation écologique et solidaire de nos sociétés, est une priorité.

Le groupe Environnement et Nature majoritairement et le groupe de l'UNSA ont voté en faveur de cet avis.

# **Licenciement économique et PSE :**

## **Quelle efficacité et effectivité du droit ?**

- Une journée de réflexion et de formation
  - Une journée de débats entre syndicalistes UNSA, juristes, magistrats, avocats, fonctionnaires du travail... sur un thème d'actualité : les plans sauvegarde de l'emploi
- Au cours de ces travaux, l'UNSA expliquera ses propositions pour améliorer la défense des salariés en matière d'emploi.

**Inscrivez-vous !**

**Prise en charge des déplacements... à hauteur maximale de 100€ est envisageable pour les personnes habitant en dehors de l'Île de France, voir bulletin le site de l'UNSA :**

<http://www.unsa.org/?Colloque-UNSAVOCATS-le-19-mars-au.html>

### **Programme**

- Accueil à partir de 08h30
- Café d'accueil

**- 09h30 : Introduction par Jean-Paul Delevoye, président du CESE, Catherine Ardonceau, avocate et Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA.**

- **10h00 : Table ronde N°1 : « IRP : Réagir face à une annonce de licenciement économique ».**

Intervenants : Huguette Save, secrétaire nationale UNSA Pharma, Michel Zeau, directeur du travail et responsable juridique de l'UNSA ITEFA, Jean-Luc Bizeur, directeur du pôle IRP de l'ORSEU, Emmanuel Mauger, avocat.

Modérateur : Jean-Pierre Yonnet, président de l'ORSEU.

- 11h00 : Débat avec le public.
- **12h00 : Déjeuner.**

**- 13h30 : Table ronde n°2 : « Plans de sauvegarde de l'emploi, plans de départs volontaires, reclassements... Les pistes de la jurisprudence ».**

Intervenants : Catherine Taillandier, ancienne présidente de la Cour d'appel de Paris, Pascal Lokiec, professeur des universités, Simon Lequeux, conseiller prud'homme honoraire, Vanessa Jereb, déléguée syndicale UNSA SFR.

Modérateur : Claude Katz, avocat.

- 14h30 : Débat avec le public.
- 15h00 : Pause café.

- **15h30 : Table ronde n°3 : « Propositions pour un droit efficace et effectif ».**

Intervenants : Christine Dupuis, secrétaire nationale de l'UNSA, Etienne Colin, avocat, Gilles Desseigne, secrétaire général adjoint de la fédération Banque-Assurance de l'UNSA.

Modérateur : Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA.

- 16h30 : Débat avec le public.

- **17h00 : Conclusion par Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA.**

Le Palais d'Iena étant un bâtiment officiel et sécurisé, les participants devront être munis d'une **pièce d'identité**. Il est demandé de se présenter suffisamment tôt afin de fluidifier l'entrée dans le bâtiment.

**Inscription obligatoire :** [http://orseu.com/irp/dossier\\_colloque-unsavocats-19-mars-2012\\_15.html](http://orseu.com/irp/dossier_colloque-unsavocats-19-mars-2012_15.html)

Le remboursement des frais de déplacements à hauteur maximale de 100€ est envisageable pour les personnes habitant en dehors de l'Île de France, voir bulletin d'inscription en ligne.